



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-86250>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-86250**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-86048

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ATM Croix du Sud

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 98799535400014

Ville : PARIS

Code postal : 75003

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de vêtements de travail

Code CPV principal - Descripteur principal : 18100000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : dans le cadre de l'ouverture à la concurrence initiée depuis 2021 par Ile-de-France Mobilités (IDFM - l'autorité organisatrice des transports franciliens), le Groupe ATM a remporté en avril 2025 l'appel d'offre relatif à la DSP 40 dite "Croix du Sud". Cette Délégation de Service Public (DSP) couvre une zone située en Petite Couronne, au sud du département des Hauts de Seine. 18 lignes de bus sont concernées avec une mise en exploitation prévue à compter du 1er mars 2026, et ce pour une durée de 6 ans (5+1). Dans le cadre de la mise en concurrence susmentionnée, IDFM souhaite harmoniser l'ensemble des uniformes des agents en contact avec le public, opérant sur les différentes DSP. Différents éléments sont ainsi imposés pour permettre une harmonisation optimale : couleur des pièces, personnalisation, marquage, dotation en fonction des populations. Charge est laissée au futur prestataire de venir s'insérer dans ce cadre et de proposer une offre en adéquation, tout en précisant les éventuels ajustements qu'il pense opportuns (différences en fonction de la saisonnalité ou du genre, "style", matière, fréquence de renouvellement, etc.

Section 4 - Motif de l'annulation

Erreur de formulaire, national au lieu d'europpéen

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2025